La France n'applique pas le programme **QualityRights** en matière de **contention et d'isolement**

Le 28 Juin 2012, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a lancé sa boite à outils, *QualityRights*, un document clé du projet *QualityRights*, listant les droits de l'homme qui doivent être respectés dans toutes les installations de soins de santé mentale et sociale.

Le projet aborde dans son Annexe 4, des thèmes, normes et critères du programme QualityRights liés aux pratiques violentes en psychiatrie.

Thème 4 : Droit de ne pas être soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et à ne pas être soumis à l'exploitation, à la violence et à la maltraitance (articles 15 et 16 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées).

- Norme 4.2 : Des méthodes aternatives sont utilisées à la place de l'isolement et de la contention comme moyens de désescalade des crises potentielles.

- **Critères 4.2.1 : Les usagers ne sont pas soumis à l'isolement ou à la contention.**

En 2021, 9 ans plus tard,
les mesures d'isolement, de contention, d'internement sous contrainte et d'électrochocs sont plus nombreuses que jamais
dans les hôpitaux psychiatriques

La contention : une pratique dissimulée, pas de statistiques

« *Les statistiques dans ce domaine [la contention] sont rares et aucun suivi n'existe au niveau national* » (Joseph Halos, président de l'Association des directeurs d'établissements participant au service public de santé mentale).
Une enquête réalisée par le secrétaire général de l'Intersyndicale de défense de la psychiatrie publique a néanmoins **mis en évidence que "la pratique de la contention était utilisée partout" et qu'une moitié du personnel interrogé affirmait qu'elle était en augmentation ces dernières années.**

Source : Rapport *Isolement et contention dans les établissements de santé mentale* du Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté (CGLPL) – 2016 – p.24

Les mesures d'isolement en hausse constante

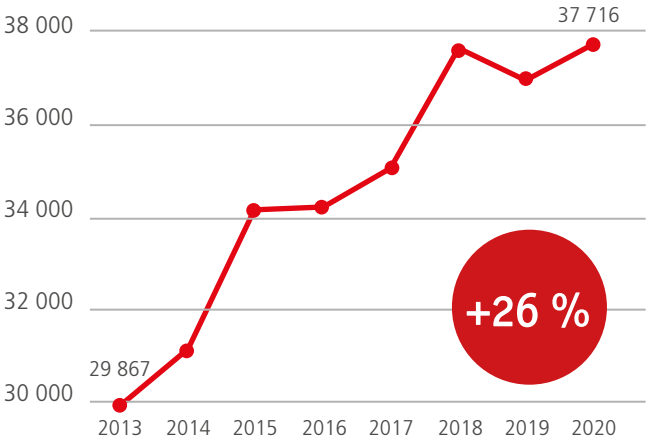

Source : d'après les chiffres de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH)

Les séjours sous contrainte en forte hausse

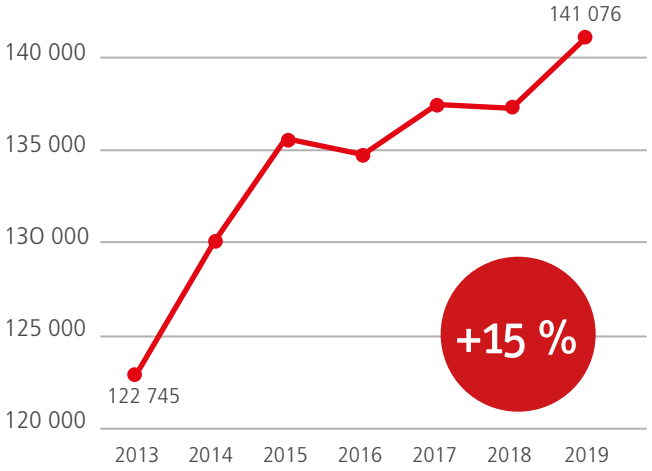

Source : d'après les chiffres de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH)

Statistiques des électrochocs : 35% de hausse entre 2010 et 2019

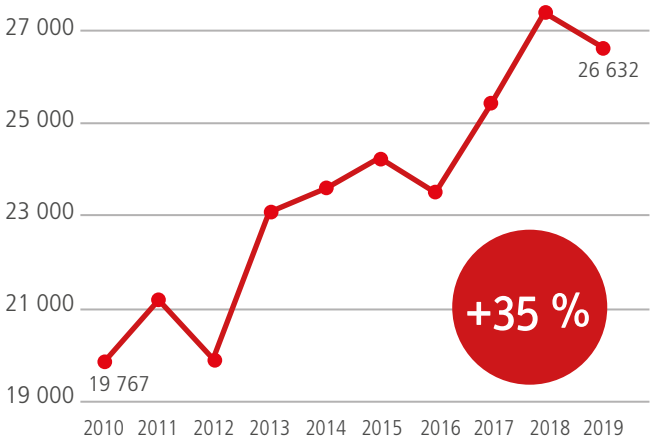

Source : Actes techniques de la CCAM,Cnam (SNDS - système national des données de santé)

* Marque déposée. © 2021 CCDH. Tous droits réservés. Commission des Citoyens pour les Droits de l'Homme, CCDH et le logo de CCDH sont des marques déposées détenues par CCHR (Citizens Commission on Human Rights) et utilisées avec sa permission.